

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Sarah Curty	PLR
	Madame Lara Zender	POP, rapporteure
	Madame Monique Gagnebin	PS

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 21 octobre 2025 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Mathilde Piguet, assistante de direction du DSESS (procès-verbal) et des personnes suivantes :

- *Centres 311, 482 et 483* : M. Olaf Makaci, chef de service, médecin communal
- *Centres 520, 521, 524 et 525* : M. Michel Villarejo, chef du Service des sports
- *Centre 860* : M. Jérémy Vöggtlin, chef de la Sécurité publique
- *Centres 870, 871, 876, 877 et 878* : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Introduction : Le chef de dicastère souhaite la bienvenue aux commissaires et annonce qu'une visite du Parc des sports, notamment de l'anneau d'athlétisme, qui fera l'objet d'un rapport présenté au Conseil général, est prévue à la suite de ladite séance. Il présente également la nouvelle assistante de direction du DSESS aux commissaires.

Service de santé et promotion de la santé : Le service est réparti en trois centres, qui fonctionnent à la satisfaction du chef de service et favorisent des interactions constructives. La cohésion des équipes est particulièrement remarquable. Une très bonne nouvelle dynamique d'équipe est également observée au centre de planning familial. Le chef de service, en poste depuis 2024, tire un bilan positif de cette première année. Le chef de dicastère met en avant ses bonnes idées et son dynamisme, et le remercie pour son engagement.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Une réorganisation sans augmentation de dotation a eu lieu au centre de santé sexuelle. Une nouvelle collaboratrice, sage-femme de formation, a été engagée afin de rendre le centre plus interactif et de permettre aux employées de se relayer pour les dépistages, la distribution des pilules du lendemain, etc., dans le but de délester les gynécologues et les hôpitaux. L'effectif est désormais composé de deux infirmières et de deux sage-femmes. La nouvelle collègue va suivre son DASS en santé sexuelle afin que toutes les employées du centre soient formées dans ce domaine. Elles continuent également à intervenir dans les écoles et entretiennent des contacts avec RECIF et Médecins du Monde pour rester en lien avec les personnes migrantes.

Le chef de service informe ensuite qu'il a récemment assisté à une séance de santé publique et a relevé une disparité entre le GSN (Génération Sexualité Neuchâtel), le Centre de santé sexuelle de Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds. En effet, Le Centre de santé sexuelle de Neuchâtel a obtenu une subvention de 10'000 CHF pour le dépistage des MST. Pourtant, le Centre de santé sexuelle de La Chaux-de-Fonds, qui réalise 19 % des dépistages cantonaux, ne touche actuellement aucune somme dédiée. Le centre de La Chaux-de-Fonds enregistre par ailleurs une augmentation de 45 % des dépistages par rapport à l'année précédente. À ce titre, le chef de service espère obtenir une subvention similaire à celle du Centre de santé sexuelle de Neuchâtel, avant la renégociation de la convention en 2027. Il souhaite également que cette question soit réexaminée et que le service cantonal de la santé publique accepte de répartir équitablement la somme globale de 290'000 CHF prévue pour les dépistages cantonaux, actuellement presque entièrement allouée au GSN. Le chef de service souligne enfin que si le Centre de La Chaux-de-Fonds devait réduire son activité de dépistage par manque de subventions, cela poserait un réel problème : les patient-e-s ne se déplaceraient pas dans le bas du canton. Une telle situation aurait donc un impact négatif sur la santé globale de la population.

Une commissaire souhaite connaître le coût des dépistages et du matériel sanitaire. Il lui est indiqué que les lignes budgétaires *3106000 matériel médical et sanitaire* et *3130000 Prestations de service de tiers* concernent principalement lesdits coûts, notamment la facturation des tests de dépistage, effectués par un laboratoire, ainsi que les tests de grossesse, qui représentent 24'000 CHF. Le chef de service présente également à la commission le soutien qu'apportent plusieurs fondations concernant la pose

de certains moyens contraceptifs (implants, stérilets, etc). Il insiste sur l'importance de ces soutiens qui permettent de continuer à proposer ces prestations. Il n'est pas impossible qu'une fondation ne soit plus en mesure de soutenir financièrement ces prestations dans un avenir proche.

Pour conclure, le chef de service souligne la très bonne coordination et entente avec le centre de santé sexuelle de Neuchâtel. Une séance commune avec la cheffe de service du centre de Neuchâtel a eu lieu afin de thématiser le sujet des avortements à domicile, dans le but de simplifier les démarches pour les femmes du haut du canton, qui, actuellement, doivent se rendre à Pourtalès. Une séance est également prévue en mars 2026 au RHNE pour l'intra-hospitalier, et une autre en septembre 2026 avec tous les médecins installés dans le canton.

482 / Centre de santé scolaire

Le budget est stable, sans grande nouveauté, si ce n'est la mise en place d'un contrat avec le CERAS, qui a choisi de collaborer avec la Ville pour les cours de Promotion de la santé, notamment l'éducation sexuelle, afin d'assurer une continuité cohérente au sein des structures. Il s'agit du même protocole que celui mis en place avec l'EOCF et c'est désormais le centre de santé scolaire qui dispense ces cours, avec une bonne adaptabilité sur ce thème délicat qu'est la santé sexuelle.

Un questionnement a été soulevé par une commissaire concernant les interventions liées aux enfants victimes de violences. Il lui est précisé que, malheureusement, plusieurs interventions de ce type ont eu lieu récemment. Il est ajouté que, tant qu'un service dédié à l'accompagnement des enseignant-e-s pour détecter et gérer ces situations ne sera pas mis en place, il n'existera pas de statistiques fiables. Les dysfonctionnements intra-familiaux demeurent très préoccupants. Le droit de l'enfant constitue une priorité absolue, et le protocole actuel du service de santé est activé immédiatement lorsque que la direction de l'École le contacte. Toutefois, une amélioration de la réactivité sur le plan judiciaire est jugée nécessaire, bien que cette question ne relève pas des compétences du centre de santé scolaire.

483 / Centre d'orthophonie

Une bonne nouvelle : le canton a décidé d'augmenter le tarif horaire OES pour les prestations d'orthophonie, qui passe de CHF 120.- à CHF 130.-, soit

une hausse de 8,33%. Cette revalorisation reconnaît mieux le travail fourni dans ce domaine. A La Chaux-de-Fonds, le Centre d'orthophonie applique toujours deux tarifs :

- Pour 90% des enfants, les prestations relèvent du cadre OES : le nouveau tarif de CHF 130.-/heure s'applique.
- Pour les 10% restants, le tarif reste de CHF 96.-/heure, réparti entre la Ville (CHF 56.-) et les parents (CHF 40.-).

Ce second tarif concerne les bilans sans suite et les cas légers qui ne relèvent pas du dispositif OES. Les Villes du Locle et de Neuchâtel ont choisi d'appliquer le tarif de CHF 130.-/heure également pour les cas partagés entre parents et commune (60% à charge de la Ville, 40% à charge des parents). A La Chaux-de-Fonds, afin de préserver la solidarité et la cohésion, il a été décidé de ne pas augmenter la part à charge des parents. Une hausse du tarif de CHF 96.- reviendrait en effet à reporter sur la Ville la part supplémentaire, entraînant une augmentation de la subvention communale dans les charges de transfert.

Concernant le budget, des iPads thérapeutiques ont été ajoutés, conformes aux normes légales et avec un accès sécurisé, pour les enfants qui en ont besoin dans le cadre de leur prise en charge.

Le chef de service souligne également que le centre d'orthophonie a organisé des journées « moins d'écrans », qui ont rencontré un grand succès. Les journalistes ont manifesté de l'intérêt pour les prestations fournies par le centre d'orthophonie et plusieurs articles ont été publiés. Une motion populaire a été déposée au Grand Conseil demandant une meilleure coordination dans le dépistage précoce et le suivi des enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND). Ces initiatives confirment que le centre d'orthophonie est sur la bonne voie.

Pour conclure, il est ajouté que la liste d'attente pour la prise en charge des enfants au centre d'orthophonie s'est nettement réduite et se situe actuellement à 2-3 mois. Cette amélioration est notamment due à la bonne prise en charge et à la clôture de certaines situations. Elle s'explique également par le départ d'une collègue, qui a repris certain-e-s patient-e-s, ce qui a permis d'adapter le flux de manière plus efficace.

Une précision est encore demandée concernant le *compte 3020000, Salaire personnel enseignant*, auquel il est répondu qu'il s'agit du salaire du personnel du centre d'orthophonie, dépendant de la grille salariale cantonale.

Service des sports : Le service des sports fonctionne à satisfaction, malgré les nombreux changements organisationnels survenus ces derniers mois et ceux encore à venir. L'effectif a été complété par la création d'un poste de chargé-e de missions en cours d'année 2025, destiné à accompagner le chef de service dans plusieurs tâches qui lui incombent. L'adjointe au chef de service, actuellement engagée à 80 %, quittera ses fonctions à la fin du mois de novembre. Le nouvel employé, engagé en qualité de chargé de missions, lui succédera dès le 1er décembre à 100 %, tout en conservant ses fonctions initiales de chargé de mission en plus du rôle d'adjoint. Afin d'éviter tout dépassement, la dotation restante sera prochainement attribuée à l'engagement d'un-e chargé-e de promotion du sport et des manifestations à 70 %. Les 10 % restants iront au profit du nouveau responsable technique des terrains et halles qui entrera en fonction le 27 octobre, suite au décès de son prédécesseur qui occupait un poste à 90 %, garantissant ainsi une stabilité des EPT. Il est précisé que le poste de chargé-e de missions n'avait pas été inscrit au budget 2025, ce qui explique l'augmentation observée. Des changements sont également intervenus à la piscine-patinoire des Mélézes à la suite d'un départ à la retraite, un poste d'agent-e technique sera prochainement mis au concours.

520 / Service des sports

L'évolution du budget s'explique principalement par la réorganisation interne et la création d'un nouveau poste de chargé-e de missions qui sera compensé dans les 2 à 3 ans à venir. Les prestations informatiques connaissent également une légère hausse.

En réponse à une question d'une commissaire, il a été indiqué que la nouvelle application d'inscription à Midi Tonus fonctionne de manière satisfaisante. Quelques cours doivent toutefois être annulés à chaque session lorsque le nombre d'inscriptions est insuffisant pour le maintien du cours. Il n'existe pas d'enquête de satisfaction auprès des clubs, mais des rappels réguliers sont effectués pour préciser que Midi Tonus a pour objectif de faire découvrir le sport durant la pause de midi et d'en encourager la pratique régulière. Aucune statistique précise n'est disponible concernant le nombre de participant-e-s souscrivant ensuite un abonnement dans un club ou auprès d'une association sportive.

Il est ensuite demandé par une commissaire des précisions concernant le compte 3636080, *Subventions organisations*. Il lui est répondu que la subvention du Resisprint n'a pas été allouée en 2025 et ne le sera pas en

2026, le rapport relatif à la rénovation de l'anneau d'athlétisme et des tribunes devant être présenté au Conseil général le 18 novembre prochain.

Le Resisprint ne sera pas organisé en 2026 en raison des travaux prévus. Après de nombreux échanges avec le SEP-Olympic dans le cadre de l'élaboration du projet, il en ressort que le comité d'organisation a choisi de ne pas déplacer la manifestation en un autre lieu durant cette période.

Afin de lisser les dépenses sur plusieurs exercices, les travaux seront réalisés par étapes : d'abord la rénovation de l'anneau d'athlétisme (avec l'augmentation du nombre de pistes, passant de six à huit), des gradins et de la tour de chronométrage, pour permettre une reprise rapide des activités sportives, puis celle de la tribune par la suite. Un crédit-cadre sera présenté au Conseil général afin de formaliser cette volonté de lisser les investissements sur plusieurs années. Le chef de dicastère indique que ce projet de rénovation pourrait potentiellement constituer le premier projet soutenu par le CISIC, le nouveau fonds de soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale.

Pour conclure, des nouvelles sont demandées concernant l'avancée des travaux du terrain des Foulets. Il est répondu que ce projet sera le prochain investissement important des infrastructures sportives de la Ville, après l'anneau d'athlétisme de la Charrière. Un montant d'environ deux millions de francs est prévu, mais il n'a pas été inscrit au budget 2026, le projet n'étant pas prévu d'ici là. Il devrait être intégré au budget 2027.

Il a par ailleurs été rappelé par les commissaires qu'un postulat avait été déposé il y a un an, demandant un état des lieux complet et exhaustif des infrastructures sportives. Elles encouragent le service à y répondre.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Une commissaire demande des précisions concernant les comptes 33, *Amortissements du patrimoine administratif*, et souhaite connaître les raisons de l'écart constaté. Il lui est répondu que deux facteurs peuvent l'expliquer. Premièrement, le Conseil communal peut décider d'accélérer certains amortissements, par exemple dans la perspective de démolir la patinoire. Deuxièmement, la mise en service de nouveaux véhicules ou de nouveaux projets, tels que le terrain de football du collège des Forges inauguré l'année dernière, qui entraîne la création de nouveaux amortissements. Ces derniers peuvent s'étendre sur une période de cinq à dix ans, ou plus, selon l'arrêté voté par le Conseil général. Il en résulte ainsi un double effet sur le compte concerné.

Une précision est ensuite demandée au sujet du compte *4470010, Produits des loyers*. Il est expliqué qu'il s'agit des recettes encaissées par la Gérance communale pour les places de parking couvertes à la rue du Progrès. Ces montants sont ensuite reversés, sans que le total des recettes ne change, mais avec une répartition différente entre les comptes *4470010* et *4470001*.

Le chef de service informe la sous-commission sur les projets d'aménagements prévus à futur, tant en lien avec le stade de la Charrière (éclairage, tribunes) qu'avec d'autres terrains en ville (Foulets et Arrêtes). Ces projets seront échelonnés et présentés aux commissions correspondantes dans les années à venir.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Il est demandé si la fermeture de la piscine des Arêtes durant six semaines au lieu de trois a une influence sur le compte *4240034, Entrées*. Il est répondu que l'impact est très faible, la majeure partie des recettes provenant des abonnements. De plus, la fréquentation étant très faible l'été, une fermeture de six semaines à cette période n'a pratiquement pas d'effet. La variation des entrées dépend davantage des conditions météorologiques à la piscine extérieure des Mélèzes, que la durée de fermeture de la piscine intérieure des Arêtes. Cette décision ainsi que la vision du service ne sont pas entièrement suivies par l'ensemble des commissaires.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

L'augmentation du budget de ce centre est principalement liée aux amortissements qui commencent suite à la fin des travaux de la piscine des Mélèzes. Le budget prend en compte l'amortissement du crédit d'étude pour le projet de la patinoire.

Une commissaire s'interroge sur la rentabilité du nettoyage réalisé par une entreprise externe plutôt que par un-e employé-e interne. Il est répondu que, selon la fréquentation, l'externalisation du nettoyage est plus adaptée et moins coûteuse, notamment durant les périodes de faible affluence. L'entreprise externe offre ainsi plus de flexibilité.

Une commissaire souhaite connaître l'état d'avancement du projet de nouvelles patinoires. Le chef de dicastère répond que la mise à l'enquête est prévue au début de l'année 2026. Un important travail d'affinage des plans est actuellement en cours en vue de cette mise à l'enquête, ainsi que l'organisation de la gestion des flux, conformément à la demande du Conseil

général concernant la répartition des places. Des séances de la commission de construction ont lieu toutes les deux semaines.

En parallèle, de la préparation du dossier de mise à l'enquête, le Conseil communal travaille sur la partie financière afin de fournir les garanties demandées par le Conseil général. Les discussions avancent de manière satisfaisante et constructives avec différents partenaires privés et le canton.

S'agissant du calendrier du projet, il est conforme aux attentes exprimées avec un début des travaux prévu en fin d'année 2026 ou début 2027. Cependant, le délai de traitement du dossier de mise à l'enquête ne dépend pas du Service des sports et le traitement de potentielles oppositions au projet pourrait avoir un impact sur le planning établi. Dans la perspective des travaux de rénovation de la patinoire, des mesures concernant les nuisances sonores et le stationnement dans le secteur ont été mises en place.

Suite à une interrogation d'une commissaire concernant la piscine des Mélèzes et l'augmentation des tarifs d'abonnement, il est indiqué que la vente de ces derniers a très bien fonctionné cette année. Il sera toutefois plus judicieux de reprendre le sujet lorsque les chiffres précis seront disponibles, en particulier lors de la séance de la sous-commission dédiée à l'examen des comptes 2025.

Pour conclure, une commissaire s'intéresse à la baisse des locations du compte 4472001, *Locations salles-terrains-installations*, liée à la rénovation de la patinoire, la glace ne pouvant plus être louée durant cette période. Il est précisé que cette diminution est déjà signalée dans les remarques et constitue une anticipation, dans l'espoir de pouvoir démarrer une partie des travaux.

Les investissements sont passés en revue et validés par les commissaires. Il est précisé que l'investissement principal concerne la réfection de l'anneau et la tribune d'athlétisme de la Charrière, avec une dépense budgétaire de 3 millions de francs au budget 2026. Il est également souhaité de rénover la place de jeux vieillissante de la piscine des Mélèzes (située au sud-ouest), dans le but de s'inscrire dans la continuité de la volonté de valorisation des Mélèzes. La réfection des pistes du mini-golf, vieillissantes également, est aussi prévue.

Service de la sécurité publique : Le service fonctionne à pleine satisfaction du chef de service. Aucun changement majeur n'est prévu à court terme

concernant la structure du service. En effet, les effectifs demeurent stables, par ailleurs, aucun départ n'a été enregistré depuis plus d'une année.

Un changement important, qui se reflétera dans les comptes, concerne la centralisation du domaine chantier qui était jusqu'à présent géré simultanément par le Service technique et par la Sécurité publique, selon un partage des tâches bien défini entre les deux services mais avec plusieurs possibilités de synergies qui restaient peu exploitées (suivi de la publication et de l'entrée en force des arrêtés de circulation, gestion des déviations lors de chantiers d'ampleur, etc.). Dans ces conditions, l'entier des prestations a été entièrement transféré au Service technique depuis le 20 octobre dernier. Ce transfert se traduit dans le compte 30, *Charges de personnel*, par un glissement de la dotation dédiée au profit du service technique.

Ces changements vont de pair avec un projet en cours de finalisation concernant la gestion des horaires. Actuellement, la planification de l'action du service est effectuée à l'aide d'un tableau Excel. À partir de 2026, elle sera digitalisée sur une application métier, permettant un meilleur suivi et contrôle des activités selon les périodes de l'année et les tranches horaires, grâce à un système de codification. L'objectif est d'optimiser l'organisation du service à l'aide de ces nouveaux outils numériques. Aussi, l'outil fournira des statistiques qui permettront de mieux monitorer les activités et garantir une gestion équitable des horaires parmi les agent-e-s. Ces deux projets seront mis en œuvre en 2026.

860 / Sécurité publique

Pour le budget 2026, quelques remarques sont à observer au niveau du compte de résultat. D'une part, le compte 30, *Charges de personnel*, incluant le transfert d'EPT évoqué ci-dessus, et d'autre part les comptes 3120010, *Électricité-eau-gaz* et 3130043, *Frais de réception*, qui présentent une légère augmentation étroitement liée à l'inflation des coûts.

Les comptes de recettes 4290000, *Autres taxes* et 4309000, *Autres revenus d'exploitation*, ont été ajustés à la baisse considérant que les recettes inhérentes ont été affectées sur le centre du service technique.

Une commissaire s'interroge sur le compte 3130000, *Prestations de services de tiers* qui augmente. Il lui est précisé qu'il s'agit des honoraires du prestataire externe mandaté pour la notification des commandements de payer. Compte tenu de l'augmentation du nombre de commandements à notifier auprès des débiteurs, le montant inscrit sur ce compte a été ajusté en

conséquence. Cependant, il est souligné par le chef de dicastère que le compte de recettes 4260028, *Commandement de payer* est également en augmentation, cette prestation faisant l'objet d'une rétribution de la part de l'État.

Il est demandé par une commissaire si la Sécurité publique rencontre des difficultés à recruter des patrouilleur-euse-s scolaires. Il est répondu que, compte tenu des créneaux horaires particuliers et contraignants, ces postes sont peu attractifs pour les personnes recherchant un emploi à temps plein et stable. Les profils les plus adaptés sont souvent des personnes retraitées, disposant d'un permis de conduire et faisant preuve d'une sensibilité particulière aux enfants. Le service a connu par le passé une période difficile, durant laquelle des agent-e-s ont dû être mobilisés pour assurer la continuité. Actuellement, la situation s'est stabilisée, même si la difficulté de recrutement persiste. Cette problématique n'est pas un cas isolé puisqu'elle est partagée par plusieurs autres communes qui mobilisent également des patrouilleur-euse-s scolaires sur leur territoire. Il est ajouté que le permis de conduire n'est plus exigé dans la mise au concours et déterminant pour le choix des candidat-e-s, mais il facilite néanmoins l'organisation interne s'il ou elle le possède. Le chef de service indique ne pas souhaiter impliquer, pour l'heure, les écoles dans un éventuel projet de sécurisation des passages piétons par les élèves eux-mêmes, comme cela se pratique sur la commune de Martigny, par exemple. Dans le but de faire un appel aux candidat-e-s potentiel-le-s, des prises de contact ont été effectuées avec plusieurs structures locales, mais celles-ci n'ont donné que peu de résultats. Le service reste vigilant quant à l'évolution de l'effectif actuel des patrouilleur-euse-s, même si celui-ci n'est pas jugé préoccupant à ce stade.

Pour conclure, et revenir sur les agent-e-s de sécurité, une commissaire demande au chef de service s'il est satisfait de l'engagement d'agent-e-s à temps partiel, notamment de jeunes mamans. Le chef de service se déclare satisfait de cette organisation, tout en précisant qu'aucun engagement n'est effectué, pour l'heure, à un taux inférieur à 60 %, en raison de la complexité de la planification des horaires et la difficulté pour les collaborateur-ric-e-s concerné-e-s à garantir le suivi des affaires. À ce jour, le dispositif fonctionne de manière pleinement satisfaisante avec pas moins de quatre agentes (principalement de jeunes mamans) à temps partiel. À futur, si davantage d'agent-e-s souhaitent un temps partiel, la gestion des plannings pourrait devenir plus complexe et une véritable réflexion de fond devrait alors s'effectuer.

Aucun investissement n'est prévu en 2026 pour la Sécurité publique.

Service d'incendie et de secours : Depuis sa récente réorganisation, le service fonctionne à l'entière satisfaction du chef de service.

Concernant les investissements, trois sont prévus au centre 870 :

- La rénovation des façades de SISPOL validée par le CG, dont les travaux ont eu lieu cet été.
- Un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise aux normes de l'interphonie domotique, système de redondance d'alarme depuis la centrale neuchâteloise d'urgence, destiné à la caserne du SISMN. Cette installation a été sollicitée par l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), lequel alloue une subvention de CHF 35'000.-.
- Des travaux de réaménagement et de mise aux normes d'un local dédié au contrôle et rétablissement des appareils de protection respiratoire (PAR). Le local fera l'objet d'un réaménagement pour des mesures d'hygiène, avec un investissement prévu de CHF 30'000.-.

Pour le centre 871, un investissement est également sollicité : il s'agit d'un crédit d'engagement de CHF 55'000.- destiné au renouvellement de matériel de relevage (civières, chaises de transport, etc.).

870 / Défense incendie région

Le budget 2026 ne présente pas de grandes fluctuations. Les charges dépendent principalement des aspirant-e-s sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s dont les frais d'écolage, hors nuitées, s'élèvent à CHF 90'000.-.

On constate que le compte 3090000, *Formation métier*, s'élève à CHF 94'000.-, car il est prévu qu'un seul aspirant suive sa formation en septembre 2026, expliquant une baisse par rapport au budget 2025.

Un complément d'explication est ensuite donné concernant les remarques du centre 870, notamment le compte 3092000, *Soldes volontaires*, concernant la création de la section AIC, aide au commandement. Il s'agit d'un mandat confié au SISMN pour l'ensemble du canton de Neuchâtel au profit des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers. Ce mandat implique la mise à disposition d'un fourgon de commandement ainsi que du personnel volontaire chargé du secrétariat et de la coordination lors d'interventions de grande

ampleur. Cette section est composée de volontaires qui perçoivent une indemnité lorsqu'ils ou elles sont en formation ou en intervention.

Il est demandé par un commissaire une explication concernant le net écart sur les imputations internes, plus précisément le compte 4910012, *Participation de la Ville région défense incendie*. Il lui est indiqué que l'écart provient de la différence de la part de dédommagement des communes des Montagnes neuchâtelaises qui sont réparties selon un barème de l'ECAP nommé unité de risque. Celui-ci prend en considération la composition de la population, le nombre d'emplois, la somme assurée des bâtiments ainsi que la prime de risque. Le compte 4612001, indique le dédommagement des communes Neuchâtelaises en faveur du SISMN, et le compte 4910012 indique l'imputation interne de la Ville pour alimenter le centre 870.

Un commissaire s'interroge ensuite sur la rentabilité du projet d'unification des services de feu, de la protection civile et des services ambulanciers du canton, réunis au sein d'une même entité, dans le but de créer une maison de la sécurité.

Il est répondu par le chef de dicastère qu'il s'agit d'une volonté cantonale, notamment pour garantir une meilleure transparence dans les financements et réaliser des économies, certaines régions étant aujourd'hui plus coûteuses que d'autres. Il ajoute que le système actuel est efficient et fonctionne pleinement. Toutefois, si l'objectif est de faire mieux pour moins cher, les réflexions restent ouvertes.

Le chef de service précise qu'un système structuré existe déjà, avec une vision cantonale et des missions déléguées ; le projet n'apporterait donc pas de changements majeurs au niveau opérationnel. Concernant les coûts, une mutualisation cantonale est également en place. Il souligne cependant qu'un manque de milicien-ne-s dans certaines régions du canton risque de poser problème dans les prochaines années et d'engendrer des coûts supplémentaires, même si globalement le système fonctionne bien à l'échelle cantonale.

Le chef de dicastère relève qu'aujourd'hui, la possibilité pour les sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s d'exercer également comme technicien-ne-s ambulancier-ère-s constitue une plus-value, attractive et efficiente, leur permettant d'intervenir plus régulièrement et de diversifier leurs compétences. Il souligne qu'une maison de la sécurité aurait pour effet de faire disparaître cette diversité attractive.

Il est indiqué que le projet est en cours d'étude et que les commissaires seront informées de son évolution.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est des First Responders. Il lui est répondu que ce réseau est indépendant et n'est pas rattaché aux Montagnes neuchâteloises, mais qu'il fonctionne efficacement et permet de renforcer et de compenser les standards de sécurité. Une importante campagne de promotion est d'ailleurs réalisée à ce sujet.

Dans la foulée, le chef de dicastère aborde un autre point : la mise en place prochaine d'une section de jeunes sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers, destinée à sensibiliser les jeunes de 10 à 17 ans, sous forme de formations en attendant leur majorité. Ce dispositif s'inscrit dans un processus fédéral régi par des critères précis concernant l'accompagnement de ces jeunes. Il s'agit d'un investissement en temps, mais le SISMN dispose de personnel motivé, prêt à se former volontairement pour devenir moniteur. Le Val-de-Travers a été pionnier dans ce projet, et chaque région commence progressivement à s'y engager. Il est précisé que cette démarche est intégrée au compte 3092000, *Soldes volontaires*. L'incidence sur le budget restera limitée et sera ajustée ultérieurement si cette initiative rencontre un succès important.

871 / Service ambulancier

Un explicatif est donné concernant le DPMA, détachement du poste médical avancé : il s'agit d'une mission attribuée par le canton au SISMN. Le dispositif comprend un véhicule de soutien sanitaire (VSS) déployé lors d'événements d'envergure pouvant nécessiter une prise en charge de patients multiples. Il regroupe environ septante personnes, allant des médecins aux secouristes.

La section DPMA a pu être renforcée dernièrement avec l'arrivée de nouvelles personnes volontaires disposant des compétences requises. Un accent est mis sur la formation, engendrant *de facto*, des coûts supplémentaires.

Il est ensuite mentionné par le chef de service une problématique récurrente concernant le centre 871, liée aux pertes sur débiteurs, difficiles à budgétiser chaque année. Actuellement, les assurances maladies remboursent les patient-e-s directement, et ces dernier-ère-s ne reversent pas toujours les sommes dues au service ambulancier. Dernièrement, une demande a été formulée auprès des représentant-e-s des regroupements d'assurance-maladie afin que les remboursements soient effectués directement au service. Cette proposition n'a toutefois pas abouti. La marge de manœuvre

reste très limitée en matière de poursuites et d'actes de défaut de biens, le service ambulancier ayant l'obligation d'intervenir en toutes circonstances.

Il est enfin ajouté que l'adjoint au chef de service et président de la Commission des urgences préhospitalières du canton (COMUP), fait partie d'un groupe de travail fédéral chargé de représenter le canton dans les discussions relatives à la tarification des tarifs ambulanciers face aux assurances.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du service ambulancier. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâtelaises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le chef du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le même système que pour la défense incendie est appliqué, à savoir une organisation par région. Ce centre constitue la part de la Ville, calculée sur la base d'un coût de CHF 13.50 par habitant-e, tel que défini par le Comité directeur stratégique.

Le chef de dicastère souligne que le service de la protection civile est une petite entité, peu visible sur le terrain malgré l'important travail accompli mais encore insuffisamment mis en valeur.

890 / OPC Organismes. Protection Civile

Ce centre concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises et dépend des directives cantonales. Une légèreté

augmentation du budget est à relever, en raison notamment de la mutualisation des coûts de l'ensemble des OPC du canton.

Le chef de dicastère souligne que la région Littoral collabore avec le Val-de-Ruz et que celle-ci fonctionne bien. Il ajoute la région Montagnes neuchâtelaises pourrait, à terme, envisager une collaboration avec Val-de-Travers. Il s'agit d'une réflexion qui doit être poursuivie, notamment dans le cadre de la réflexion autour de la création d'une maison cantonale de la sécurité.

L'Office fédéral de la protection de la population chapeaute la formation de la protection civile. Le canton de Neuchâtel établit ensuite son propre catalogue de prestations afin de définir les activités de la PCi au profit des communes. La formation des astreint-e-s fait partie intégrante du budget de la protection civile.

La rapporteure de la sous-commission
Lara Zender